



Le 12-01-2023 à SEYSSINS

- Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» ;
- Vu l'arrêté n°38-2021-07-22-00001
- Vu la décision d'agrément n° PSC1 2901 P 88 relative à la formation à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» ;
- \* Vu le procès-verbal de formation N°180627, établi en date du 05-11-2022

Le président, déclarant que

### Monsieur Alain CARTET

né le 08-02-1955 à La Tronche (38)

Remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 Juillet 2007 modifié susvisé

délivré à Monsieur Alain CARTET le présent certificat de compétences.

Le Président Départemental M. Jonathan DIHO





Le 12-01-2023 à SEYSSINS

- Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» ;
- Vu l'arrêté n°38-2021-07-22-00001
- Vu la décision d'agrément n° PSC1 2901 P 88 relative à la formation à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» ;
- \* Vu le procès-verbal de formation N°180627, établi en date du 05-11-2022

Le président, déclarant que

#### Madame Patricia FANINI

née le 19-08-1969 à La Tronche (38)

Remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 Juillet 2007 modifié susvisé

délivré à Madame Patricia FANINI le présent certificat de compétences.

Le Président Départemental M. Jonathan DIHO

THE STATE OF THE S





Le 12-01-2023 à SEYSSINS

- Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours ;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» ;
- Vu l'arrêté n°38-2021-07-22-00001
- Vu la décision d'agrément n° PSC1 2901 P 88 relative à la formation à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» ;
- \* Vu le procès-verbal de formation N°180627, établi en date du 05-11-2022

Le président, déclarant que

### Monsieur Jean-Paul FAURE

né le 11-09-1972 à Dieulefit (26)

Remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 Juillet 2007 modifié susvisé

délivré à Monsieur Jean-Paul FAURE le présent certificat de compétences.

Le Président Départemental M. Jonathan DIHO

The state of the s





Le 12-01-2023 à SEYSSINS

- Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» ;
- Vu l'arrêté n°38-2021-07-22-00001
- Vu la décision d'agrément n° PSC1 2901 P 88 relative à la formation à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» ;
- \* Vu le procès-verbal de formation N°180627, établi en date du 05-11-2022

Le président, déclarant que

## Monsieur Stéphane JULIEN

né le 07-10-1971 à Nogent sur Seine (10)

Remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 Juillet 2007 modifié susvisé

délivré à Monsieur Stéphane JULIEN le présent certificat de compétences.

Le Président Départemental M. Jonathan DIHO

M

PSC1-FSFCB- n°180627-4





Le 12-01-2023 à SEYSSINS

- Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» ;
- Vu l'arrêté n°38-2021-07-22-00001
- Vu la décision d'agrément n° PSC1 2901 P 88 relative à la formation à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» ;
- \* Vu le procès-verbal de formation N°180627, établi en date du 05-11-2022

Le président, déclarant que

### Monsieur Clément MARCEILLER

né le 31-03-1993 à Montreuil (93)

Remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 Juillet 2007 modifié susvisé

délivré à Monsieur Clément MARCEILLER le présent certificat de compétences.

Le Président Départemental M. Jonathan DIHO

PSC1-FSFCB- n°180627-5





Le 12-01-2023 à SEYSSINS

- Vu le décret n°91-834 du 30 août 1991 modifié relatif à la formation aux premiers secours;
- Vu l'arrêté du 24 juillet 2007 modifié fixant le référentiel national de compétences de sécurité civile relatif à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» ;
- Vu l'arrêté n°38-2021-07-22-00001
- Vu la décision d'agrément n° PSC1 2901 P 88 relative à la formation à l'unité d'enseignement «prévention et secours civiques de niveau 1» ;
- \* Vu le procès-verbal de formation N°180627, établi en date du 05-11-2022

Le président, déclarant que

#### Monsieur Laurent SCARINGELLA

né le 04-02-1969 à St Martin d'Hères (38)

Remplit les conditions exigées pour l'obtention du certificat de compétences de citoyen de sécurité civile, conformément aux dispositions de l'arrêté du 24 Juillet 2007 modifié susvisé

délivré à Monsieur Laurent SCARINGELLA le présent certificat de compétences.

Le Président Départemental M. Jonathan DIHO

The state of the s